

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/12/12/01

Date de convocation :

05/12/2025

Objet de la délibération :

Démission Mme
DESTAING Sonia

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Épeugney le

17/12/2025

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

05/12/2025

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le douze décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents : M. Nicolas DEAU

Absents excusés : M. LOGUIOT Stéphane, M. Jean-Michel CLEMENT.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume CRETIN, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération 2020-03-07-03 en date du 3 juillet 2020 de l'élection des adjoints et fixant leur nombre à quatre ;
Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 1^{er} décembre 2025 par Monsieur Le Préfet du Doubs.

Suite à la démission de Sonia DESTAING du poste de 1^{er} Adjoint, le Maire soumet au Conseil Municipal les deux solutions :

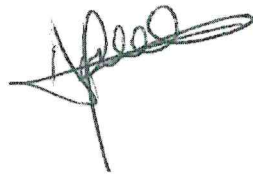
- Supprimer le poste d'adjoint
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à quatre le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conserver quatre postes d'adjoint au Maire et décide que le nouvel adjoint occupera le poste de 4^{ème} adjoint, le 2^{ème} adjoint actuel remontant d'un rang (soit 1^{er} adjoint).

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

